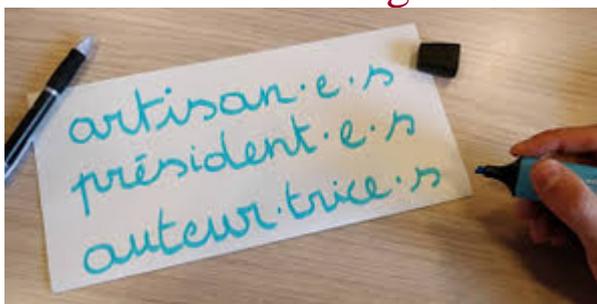


## L'écriture inclusive reste bannie dans les textes du gouvernement



Article rédigé par *Le Figaro*, le 05 mars 2019

Source [Le Figaro] Le Conseil d'État a rejeté des recours demandant l'annulation d'une circulaire du Premier ministre, Edouard Philippe, proscrivant ce langage épïcène dans les communications ministérielles, ce 28 février.

L'écriture inclusive ne passera pas. Le Conseil d'État a, ce 28 février, rejeté des recours demandant l'annulation d'une circulaire du Premier ministre proscrivant ce langage épïcène dans les communications ministérielles. Pas question donc d'écrire «député.e.s», «agent.e.s» ou encore «électeur.rice.s» dans les textes officiels.

Dans une circulaire du 21 novembre 2017 sur «les règles de féminisation», Edouard Philippe avait «invité» ses ministres, «en particulier pour les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive». Cette note avait été dévoilée alors qu'un débat agitait la France depuis des mois sur cette forme discutée d'élargissement des mots au féminin.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#).